

ANTIBES
JUAN-LES-PINS
4 → 7
DÉCEMBRE 2014
PALAIS DES CONGRÈS

Festival International de l'Image Sous-Marine et de l'Aventure Méditerranéea



Concours Films Règlement général 2014

I. Objet du règlement

Le présent règlement général régit les rapports entre L'Office de Tourisme et des Congrès d'Antibes Juan-les-Pins, ci-après dénommé «l'OTCAJLP» et les participants à chacune des catégories du Festival International de l'image sous-marine et de l'Aventure Méditerranéea. L'inscription aux concours implique l'acceptation de l'ensemble des dispositions du Règlement général. Les concours sont ouverts à tous.

II. Modalités d'inscription

Les films admis à concourir auront pour thème l'exploration maritime et sous-marine dans son sens le plus large : aventure extrême, environnement, développement durable, découverte, plongée, océanologie, archéologie, ethnographie, nature, fiction, animalier... Les films sélectionnés seront envoyés en fichier HD sur support DVD, disque dur ou clé USB (si court métrage). Les inscriptions doivent parvenir au Festival avant le **17 novembre 2014** (pour une pré-sélection), sur un DVD, Blu ray ou Clé USB qui sera soumis au Comité de Sélection et restera la propriété du Festival. Le candidat s'engage à donner l'autorisation aux organisateurs d'utiliser tout ou partie du documentaire ou film dans un but promotionnel et non commercial. L'envoi sera impérativement accompagné du script post-production et du synopsis, en français et de 2 photos minimum d'images du film avec autorisation d'utilisation, d'une filmographie et des droits d'inscription de 20 €. Le paiement des droits peut s'effectuer par chèque ou par carte bancaire (sauf American Express) à l'ordre du Trésor Public.

Les films étrangers hors CEE peuvent être adressés, soit par : L'intermédiaire des Ambassades accréditées en France -Paris - sous le régime du privilège diplomatique. Par la Poste, DHL, Sky Net, Courier, Federal Express..., Les autorisations d'importation temporaire sont délivrées par la Direction Régionale des Douanes, en application de la décision administrative du 7 août 1985, les frais inhérents restant à la charge des participants. L'OTCAJLP refusera tout envoi nécessitant le paiement d'une taxe à la livraison.

Tous les envois doivent être adressés à :

**OFFICE DE TOURISME ET DES CONGRES D'ANTIBES JUAN LES PINS - MEDITERRANEA
FESTIVAL INTERNATIONAL DE L'IMAGE SOUS-MARINE ET DE L'AVEVENTURE D'ANTIBES
JUAN LES PINS**

60, chemin des Sables - 06160 Juan-Les-Pins - France
contact@festival-mediterranea.com

L'OTCAJLP ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable, des pertes, ou dommages occasionnés aux œuvres durant la manifestation. Il appartient aux concurrents de souscrire, s'ils le jugent utile, une assurance personnelle les garantissant contre ce risque.

Toute œuvre jugée par le jury comme présentant un caractère tendancieux ou publicitaire ne pourra être retenue. Seules les œuvres retenues par le comité de sélection seront présentées au jury et certaines pourront être présentées au public «Hors Concours».

Prix attribués : le jury est souverain en ce qui concerne l'attribution des prix. L'inscription à l'un des concours ne sera effective qu'après la réception de la fiche d'inscription dûment remplie et des droits acquittés. (fiche d'inscription en 4ème de couverture)

Les cinéastes n'assistant pas au Festival désigneront un délégué pour recevoir éventuellement leur prix, lors de la proclamation du Palmarès qui se déroulera le **samedi 7 décembre 2014** à 18h30 «Palais des Congrès de Juan-les-Pins» 60, chemin des Sables - 06160 Juan-les-Pins.

Le jury est composé de professionnels de l'image, de la Mer, de l'Exploration et/ou de l'Environnement ainsi que de toute personne compétente en la matière.

Certains prix peuvent être créés, ne pas être décernés ou annulés si le Jury ou/et l'OTCAJLP en décide ainsi ; de même, des mentions spéciales du jury peuvent être attribuées et de nombreux prix seront décernés par le jury et notamment les Prix Méditerranée* d' Or, Méditerranée d'Argent, Méditerranée de Bronze.

III. Droits et obligations - Promotion du Festival

Le concurrent autorise la diffusion gratuite de son œuvre (libre de droit), en entier ou par extraits, pour une durée de trois années à compter du 1er janvier de l'année suivante. L'œuvre ou son extrait pourront être mis en ligne sur les sites web de l'OTCAJLP (sans téléchargement) ou diffusé par d'autres moyens de communication à des fins promotionnelles (presse, télévision, documents d'information...) Ils acceptent également que leurs films ou des extraits soient présentés dans des manifestations périphériques, festivals échos, à l'occasion de projections gratuites, grand public ou scolaires, les réalisateurs ou producteurs en ayant été avisés.

Les œuvres seront toujours utilisées avec mention du nom de l'auteur, sans pour autant donner lieu à un versement de droit d'auteur ou à une rétribution sous quelque forme que ce soit.

En aucun cas une utilisation commerciale des œuvres ne sera faite par l'OTCAJLP.

L'OTCAJLP conformément aux règles établies en matière de copyright, considère que les œuvres présentées à MEDITERRANEA, Festival International de l'Image Sous-Marine et de l'Aventure d'Antibes-Juan-Les-Pins sont libres de tous droits, de propriété artistique ou autre, que pourrait détenir un tiers. Du fait même de leur participation au festival, les auteurs s'engagent à garantir l'OTCAJLP contre toute action qui pourrait être exercée à leur encontre par des ayants-droits. L'OTCAJLP ne pourra, en aucune manière, être tenu pour responsable en cas de contestation ou de litige.

IV. Délai d'attribution des prix.

Les prix non réclamés dans les 3 mois suivant leur attribution seront considérés comme abandonnés par leur propriétaire et ayant droit, de ce fait l'OTCAJLP se réserve le droit d'en disposer à sa convenance.

INFORMATIONS REALISATEUR ET FILM

N° FILM :.....

Nom :..... Prénom :

Nationalité :.....

Année de naissance :

Adresse :

Ville : Code Postal: Pays:.....

Téléphone fixe & mobile:

E-mail :

Titre du Film :

Durée :.....

Année de production :

Pays en compétition :.....

Synopsis du film : Merci de bien vouloir envoyer un résumé de votre film.

INFORMATIONS TECHNIQUES

Support de projection Festival :

Attention - Fichier HD obligatoire. Projections uniquement en 16/9^e (Seuls les supports de projection ci-dessous pourront être utilisés)

Blu Ray : DVD : Disque dur : Clé USB :

Version : française : anglaise : Autre :

Auteur illustration musicale :

Film déjà primé :

Prix obtenu (s) :

En cas de film primé :

Je serai présent à la remise des prix : oui non

Je serai représenté par :

Adresse pour réexpédition du support de projection :

.....

